ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Gérin-Lajoie

Version abrégée

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

Quelle est la différence entre violence et intimidation ?

Violence : Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

Nos ENJEUX prioritaires

1) Le sentiment de sécurité des élèves

2) Les habiletés sociales

3) Uniformisation des pratiques d'intervention du personnel scolaire

COLLABORER

⇒ Communication école-famille

⇒ Rencontres de parents

⇒ Transmission code de vie et plan de lutte

Mesures de prévention visant à contrer l'intimidation et la violence

- Rappeler les façons de dénoncer les situations d'intimidation et rappeler la confidentialité
- Valorisation des attitudes et des comportements respectueux **(Super champions)**
- Activités favorisant le sentiment d'appartenance
- Atelier animé par un policier préventionniste au 3e cycle
- Anges de la cour (animation/ médiation)
- Présence de TES aux récréations , lors des transitions et en classe
- Code de vie connu et appliqué de façon cohérente pour tous. (Uniformiser la consignation des comportements)
- Activités préventives d' habiletés sociales en collaboration avec l'équipe -école

MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

→ Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation

1. Parler directement à un adulte (enseignant, TES, psychoéducateur, direction, surveillant, secrétaire, etc.)
2. Par téléphone: 514 380-8899 poste 4381
3. Par courriel: gerinlajoie@cssdgs.gouv.qc.ca

→ Formuler une plainte officielle : https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur
https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend

Protocole d'intervention

Dénonciation de la situation

↓

Réception du signalement par un adulte de l'école en qui on a **confiance**

↓

Analyse de la situation : cueillette d'information et estimation de la situation

↓

Évaluation de la situation et intervention : rencontre de l'auteur, de la victime et des témoins

Assurer la sécurité immédiate de la victime

↓

Consignation et choix des interventions : communication avec les parents des élèves directement impliqués

↓

VICTIME

- ⇒ Développer l'estime de soi et l'affirmation
- ⇒ Offrir un lieu et un moment de discussion apaisant et privé
- ⇒ Assurer un suivi régulier et fréquent
- ⇒ Faire un suivi avec les parents et les adultes concernés
- ⇒ Référer à un professionnel de l'école

AUTEUR

- ⇒ Organiser des rencontres de soutien et d'encadrement
- ⇒ Donner des alternatives positives (habiletés sociales) au comportement
- ⇒ Faire un suivi avec les parents et les adultes concernés
- ⇒ Référer à un professionnel de l'école

TÉMOIN

- ⇒ Offrir un lieu et un moment de discussion apaisant et privé
- ⇒ Renforcer sa participation au témoignage
- ⇒ Éduquer les témoins sur leur rôle
- ⇒ Informer les parents